Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
Le 15 juillet 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442128389-20260709-D00353710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003537

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Délibération n° 9	REVENTE ET RACHAT D'UN VEHICULE DE FONCTION

L'An deux mille vingt six, le neuf juillet, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle Côté jardin, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN.

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, M. Christophe COTTA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,
Christelle OLIVIER, Directrice Clientèle.

Le véhicule de fonction actuellement utilisé par la Directrice Générale, un VOLKSWAGEN SHARAN, 7 places mis en circulation le 28/06/2019, a été acquis par Silène à l'issue d'un contrat de location conclu ave le CIC Leasing et racheté en juillet 2023 confromément à la délibération du 7 juillet 2023. Le véhicule totalise aujourd'hui 226 224 km.

Afin de garantir des conditions d'utilisation adaptées, il est proposé de procéder à son remplacement.

Après étude des offres disponibles, il est proposé d'acquérir un VOLVO XC90 Recharge T8 AWD 7 places hybride rechargeable, mis en circulation le 09/06/2022 et totalisant 105 763 km. Le véhicule bénéficie d'une garantie Volvo Selekt de 12 mois.

Le concessionnaire automobile propose ce véhicule pour un montant de 49 900 € TTC, plus 1033,76€ de frais de carte grise. Une remise commerciale de 733€ est proposée, en plus du rachat du VOLKSWAGEN SHARAN pour 10 200 €, portant le coût net de l'opération à 40 000 € TTC, frais d'immatriculation inclus.

Il est demandé au Bureau d'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition et à la reprise des deux véhicules dans les conditions décrites ci-dessus.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON

